

Conditions de garantie des produits de consommation fabriqués par SanDisk

A destination non exclusive des consommateurs situés en Belgique, France, Luxembourg et Suisse.

La garantie prend effet à compter de 15 avril 2016.

SanDisk garantit au consommateur final (« Vous ») que le Produit (hors contenu et/ou logiciel fourni avec le Produit) est exempt de défaut majeure fabrication, qu'il est conforme aux spécifications du produit publiées par SanDisk, qu'il est propre à une utilisation normale, conformément à la notice d'utilisation, pendant toute la [durée de la garantie](#) indiquée dans le tableau, laquelle commence à la date d'achat du Produit, à condition que le Produit ait été légalement commercialisé. Cette garantie vous est strictement réservée et ne peut être transférée.

Cette garantie ne couvre pas le Produit dans les cas suivants (tels que déterminés par SanDisk) : (i) usure normale du Produit, (ii) utilisation du Produit en association avec (ii) un système de vidéosurveillance, un dispositif de sécurité ou de surveillance, (iii) un système de caméra IP ou caméra réseau, (iv) un système d'enregistrement embarqué / de caméra embarqué / d'enregistrement automatique (ou « boîte noire »), (v) un appareil permettant de lire en boucle une vidéo, (vi) un boîtier décodeur muni d'un dispositif d'enregistrement en continu, (vii) un appareil permettant l'enregistrement de données en continu, tel qu'un serveur, ou (viii) toute autre utilisation qui va au-delà d'un usage normal du Produit tel que prévu par la notice d'utilisation. Pour plus d'informations concernant les produits SanDisk qui peuvent être utilisés dans les cas définis aux points (i) à (vi) ci-dessus, veuillez consulter la fiche des produits haute endurance située [ici](#).

La garantie couvre uniquement les produits authentiques SanDisk®. Pour les consommateurs de l'Espace Economique Européen (EEE) uniquement : ni la société Western Digital Technologies Inc. ni ses sociétés affiliées (« WDT ») ne fourniront de service d'assistance pour les produits qui n'ont pas été importés ou commercialisés dans l'EEE par WDT ou avec son accord et vendus par un distributeur autorisé.

Pour toute réclamation, veuillez contacter SanDisk via le numéro disponible sur la [page](#) du site internet ou par mail à support@SanDisk.com avant l'expiration de la garantie, et vous munir du justificatif d'achat (comprenant la date et le lieu d'achat ainsi que le nom du revendeur), du nom, du type et du numéro du produit. Le Produit ne pourra être retourné qu'après que vous ayez obtenu un numéro d'Autorisation de Retour d'Article et respecté les obligations susmentionnées. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Support » sur le site www.sandisk.com. La garantie ne pourra être mise en œuvre qu'à réception du Produit par SanDisk. SanDisk ne pourra être tenu responsable de la perte ou de l'endommagement du Produit pendant le transport.

SanDisk pourra, à sa seule discrétion, (1) réparer ou (2) remplacer le Produit par un produit neuf, reconditionné, ou remis en état, d'une qualité égale ou supérieure, ou par tout autre produit équivalent. En cas de remplacement, SanDisk pourra remplacer le Produit par un produit déjà utilisé, réparé et testé conformes aux spécifications de SanDisk.

SanDisk ne peut être tenu pour responsable des dommages indirects ou consécutifs (tels que les pertes de données) ni des dommages causés par une utilisation anormale du Produit (telle que l'utilisation du Produit avec un appareil incompatible, d'une façon inappropriée, ou qui ne respecte pas les instructions d'utilisation), une installation non conforme, une réparation effectuée par une personne non qualifiée, une modification ou un accident. Ce qui relève de l'entière responsabilité de SanDisk ne peut excéder le prix payé par le consommateur plus les coûts occasionnés pour la réclamation. Les produits SanDisk ne doivent pas être utilisés dans les cas où un dysfonctionnement pourrait blesser ou mettre en danger la vie de quelqu'un, notamment dans le cas de l'utilisation du Produit avec des systèmes de maintien en vie. SANDISK EXCLUT TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DANS LES LIMITES LES PLUS ETENDUES AUTORISEES PAR LA LOI. DANS LES CAS OU LA LOI APPLICABLE NE PERMET PAS A SANDISK DE S'EXONERER DE GARANTIES IMPLICITES, CES GARANTIES NE SONT VALABLES, DANS LA MESURE DU POSSIBLE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE, QUE POUR LA DUREE DE VALIDITE DE LA GARANTIE EXPLICITE. EN CAS REMPLACEMENT DE PRODUIT, LA DUREE DE LA GARANTIE EST LA PERIODE RESTANTE DE LA GARANTIE DU PRODUIT D'ORIGINE. CERTAINS ETATS (OU JURIDICTIONS) N'AUTORISANT PAS L'EXCLUSION OU LA RESTRICTION DE LA RESPONSABILITE AU REGARD DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE TELLES EXCLUSIONS OU RESTRICTIONS NE VOUS SONT PAS APPLICABLES.

Cette garantie limitée vous donne des droits spécifiques. Le droit national ou local peut accorder d'autres droits qui ne sont pas remis en cause par cette garantie.